



CPC VOYAGEURS DU 19 NOVEMBRE 2014

**Cette CPC était présidée
par M DEJEAN -
Directeur RH Transilien et
Proximité.**

C'est une première, que cette instance ne soit pas pilotée par un directeur de Branche Voyageurs. Seulement 3 CPC ordinaires ont lieu par an, donc si une réelle volonté de dialogue existait, elle aurait été tenue un jour où les responsables de l'activité étaient disponibles. En effet, comment régler certaines situations lorsque les décideurs ne sont pas autour de la table ? D'ailleurs, nous avons eu peu de réponses aux problématiques soulevées dans notre déclaration liminaire, voire pour certaines très parcellaires. Le Président de séance s'est engagé à nous fournir des éléments sur des sujets pour lesquels il doit s'informer !

Les nombreux dossiers qui impactent nos métiers sont éludés et la communication envers les organisations syndicales est réduite à peau de chagrin. Pour preuve, à l'ordre du jour de cette CPC figurait juste en débat un sujet Train. A la CPC du 10 juillet 2014, aucun dossier n'était à l'ordre du jour et à celle du 12 mars 2014, un point « schéma directeur des points information en gare » était en débat, suite à une demande de la CGT. Habituellement, au moins deux sujets sont portés à l'ordre du jour de la CPC.

Cette attitude de la Direction est délibérée, depuis qu'elle est engagée dans la politique de casse, de l'emploi et du service public voyageurs. Elle avance ses projets en occultant au maximum l'information et le dialogue avec les OS et fait le dos rond, en attendant que la mise en place de la réforme du système ferroviaire valide sa politique. Pour preuve, un sujet expérimenté sur Paris Nord relatif à l'évacuation et au transbordement des voyageurs est reporté à la CPC du 11 mars 2015. Il s'agit d'un dossier conflictuel, car dans ce dispositif, des agents commerciaux sont mis à contribution pour des opérations en ligne. Pour la CGT, il est clair et incontournable, que ces missions sont des tâches de sécurité, relevant des prérogatives des ASCT, des agents Transport Mouvement, voire de l'Équipement, mais nullement des agents commerciaux gares. C'est une nouvelle attaque d'envergure à l'encontre du RH O263 (dictionnaire des filières) qui est en marche !

Dans le droit fil de la réforme du système ferroviaire, ce sera Mme DALIBARD directrice de l'activité (en charge de la mise en cohérence des branches voyageurs) ou un représentant qu'elle nommera et qui assurera la présidence de la CPC Voyageurs. A notre sens, ce sera une personne déléguée, car depuis son arrivée à la SNCF, Mme DALIBARD affectionne le travail dans l'ombre, mais très peu les exercices de confrontation avec les OS. Sa présence en CPC est très rare.



Manifestement par les réponses apportées, la Direction assume le véritable « plan social » au commercial. Ce n'est plus un gros mot. Comment pourrait-il en être autrement, après une baisse d'effectifs de plus de 600 agents commerciaux en un an ! Toutefois, ironiquement, elle ne peut répondre aux prévisions d'emploi pour 2015, car le budget n'est pas validé. Ouf ! Quelle aubaine pour pouvoir jouer la montre avec les OS !

Comble du mépris, le représentant de SNCF Voyages a présenté la situation sur son périmètre comme « un monde merveilleux ». La délégation CGT n'a pas tardé de rappeler la réalité qui est faite de conditions de travail dégradées dans les gares, le réseau RCAD, les BCC/Caisses, les services de voyages en groupe, etc... C'est lui l'inventeur des téléphones expérimentaux dans 3 gares d'Ile de France, reliés au CLD de Douai pour l'offre SNCF Voyages. Après avoir fermé les espaces de ventes Voyages de ces gares où existe une forte demande de service grandes lignes, voici la réponse apportée aux attentes des usagers : un téléphone accroché à un pilier, avec au-delà du mépris porté à ces voyageurs, de l'insécurité, leur mise en danger lorsqu'ils doivent communiquer le numéro de carte bleue dans un lieu public en présence de tous. Bref, pour ce dirigeant c'est une solution très satisfaisante ! Quand un tel niveau d'incompétence et de non-respect des usagers est atteint, tout commentaire devient superflu !

Tout ce qui relève de l'EAS et des autorisations de départ de train est évacué vers la rencontre spécifique du mercredi 26 novembre, organisée par TER suite à la DCI EAS.

La Direction affirme que les dispositifs d'accueil embarquement ne seront pas revus à la baisse en 2015, car ils répondent notamment à des critères de sûreté et de préservation de recettes.

Sur le périmètre TER, la direction rappelle que les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) exigent des baisses de coûts sur les futures Conventions. Dans ce cadre, des solutions par bus répondent à certaines situations et les équipes mobiles constituent des solutions adaptées pour la présence en gare. Cette réponse a le mérite d'être claire et de ramener à la réalité les doux rêveurs, qui croient encore au chant des sirènes !

La délégation CGT a souligné l'accélération de la mise en place de points de ventes TER chez des buralistes en face de gares ouvertes au service voyageurs et par la suite, l'ouverture du guichet est réduite pour ensuite fermer. Au final, les usagers n'ont accès qu'à un service TER de leur région incomplet et ne peuvent obtenir d'autres prestations de transport (SNCF Voyages, autres périmètres, services associés, etc...). C'est donc une spécialisation à l'offre TER unique et réduite, externalisée, donc encore plus dégradée que ce qui se passe à Transilien. Par ce biais, il s'agit d'une orientation des ventes par produit, de manière étanche pour chaque branche.

Il y a vraiment urgence à sauver le service public ferroviaire voyageurs, sous peine de disparition rapide.

